



Préavis municipal n° 07-2025

concernant le stand de tir 300 m de Blonay, remplacement de six récupérateurs de balles, pour un montant total de CHF 123'000.-

Rapport de la Commission COFIN

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN dans le cadre du préavis 07-2025 s'est réunie le 5 mai 2025 de 19h30 à 21h30 et s'est constituée comme suit :

Présences		
05 / 05		
19h30 à 21h30		
Président	Philippe Volet	PLR
Membres	Pascal Gréverath (rapporteur)	ELU
	Isabelle Jolivat-Zwyssig	PLR
	Michèle Perrelet	UCBSL
	Bertrand Nanchen	PLR
	Giuseppe Singarella	PS
	Alain Salanon	Vert·e·s
	Pascal Vienet	UCBSL
	Yann Zimmermann	PLR
		Excusé

Préambule

Le rapporteur soussigné a assisté à la séance de la commission ad hoc relative au présent préavis, à laquelle ont participé MM. Gérald Gygli, municipal, Anthony Grand, responsable des bâtiments et Christian Froidevaux, chef des stands de tir de Blonay et de Praz-Hier. Les points mentionnés dans le rapport de cette commission ad hoc ne sont pas repris dans le présent rapport.

Aucun représentant de la Municipalité ou de l'administration communale n'a participé à la séance de la COFIN relative au présent préavis.

La COFIN s'étonne de la soumission tardive du présent préavis alors que la Municipalité a été officiellement informée il y a six mois par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports de la non-conformité de l'installation de tir qui fait l'objet du présent préavis.



La COFIN déplore que ses demandes réitérées auprès de la Municipalité de présenter suffisamment tôt les préavis pour permettre aux commissions de les étudier avec toute l'attention requise et de les amender si nécessaire, soient ignorées.

Analyse

Le stand de tir 300m de Blonay est utilisé par deux sociétés de tirs de Blonay et six Abbayes de Blonay et St-Légier. Il a l'autorisation d'organiser 42 heures de tir par an réparties sur 21 jours. En 2024, 18'000 cartouches y ont été tirées.

Les récupérateurs de balles actuels, installés dans les années 1990 sur des rondins en bois, ne sont plus conformes aux normes techniques en vigueur. Faute d'une mise en conformité avant le 31 octobre 2025, le stand de tir perdra son homologation cantonale et ne pourra plus être utilisé.

Le stand de Villeneuve déjà utilisé par les Abbayes de St-Légier est à sa capacité maximale et ne pourrait pas accueillir de tirs supplémentaires.

Il est donc nécessaire de mettre en conformité ce stand de tir si la commune souhaite continuer à offrir gracieusement ce service aux sociétés locales de tir et aux Abbayes concernées.

Pour les travaux de mise en conformité, seule l'entreprise Leu & Helfenstein fabrique les récupérateurs de balles homologués par l'armée suisse. Leur coût ne peut donc être discuté.

La COFIN s'interroge sur d'éventuels travaux supplémentaires de rénovation des stands de tir de la commune et leurs coûts, ainsi que sur le coût annoncé pour continuer à utiliser le stand de tir de Villeneuve, afin d'appréhender la charge globale de ce service pour notre commune.

Par ailleurs, le préavis 07-2025 prévoit un budget de CHF 10'000.00 pour l'uniformisation des plans de fermetures des stands de tir BSTL. Ce financement n'est pas requis pour la mise en conformité du stand de tir de Blonay. Il répond à la volonté de la Municipalité de remplacer et uniformiser progressivement le système de serrures des bâtiments de la commune par l'installation de serrures électroniques plus faciles à gérer.

Le coût total de cette opération est évalué à environ CHF 1'000'000.00. Pour des raisons tant financières qu'opérationnelles, la Municipalité a décidé de la mettre en œuvre sur plusieurs années en tirant parti systématiquement des projets de rénovation des bâtiments de la commune.



Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la COFIN vous propose, à la majorité (5 votes favorables et 3 abstentions) d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des six récupérateurs de balles du stand de tir 300 m de Blonay ;
- de lui accorder à cet effet un montant total de CHF 123'000.-.

Blonay, le 13 mai 2025

Pour la COFIN

Le Président

M. Philippe Volet

Le Rapporteur

M. Pascal Gréverath